

CONSIGNES DE TRI AUX ECOPOINTS

PAPIER - COLONNE BLEUE



**Journaux
Magazines,
prospectus**



Cartonnettes



**Catalogues
livres, enveloppes
annuaire, autres papiers**

EMBALLAGES - COLONNE JAUNE



**Bouteilles et
flacons plastiques**



**Eriques
alimentaires**



**Emballages
métalliques vides**

VERRE - COLONNE VERTE



Bocaux et pots



Bouteilles

LES MATERIAUX A EXCLURE IMPERATIVEMENT

PAPIER

Papiers gras ou souillés
Films plastiques
entourant les revues

EMBALLAGES

Sacs et films plastiques
Pots de yaourts et de crème
Barquettes en polystyrène
Tous les objets plastiques
autres que flacons

VERRE

Faïence
Vaisselle
Porcelaine
Pot de fleur

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le

SICTOM des Monts du Forez
Hôtel de ville
43500 CRAPONNE SUR ARZON

Tél : 04 71 01 22 38
Fax : 04 71 01 22 39

E-mail : sictomdesmontsduforez@orange.fr
Site : sictomdesmontsduforez.fr

écomobilier



GUIDE DU TRI

Pour plus d'information, visitez notre site : sictomdesmontsduforez.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Périodes : **ETE** : Du 01/04 au 31/10 - **HIVER** : Du 01/11 au 31/03

- **ETE et HIVER** : toute l'année

Jours Fériés : Les déchetteries sont fermées.

DECHETTERIE	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
ALLEGRE		14h – 17h		9h – 12h
CRAPONNE/ARZON	14h – 18h 14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h 14h – 17h	14h – 17h
LA CHAISE DIEU			9h – 12h	14h-16h le dernier samedi du mois et en juillet et août : les 08/07, 29/07, 12/08 et 26/08
ST PAL DE CHALENCON			14h – 17h	14h-16h le premier samedi du mois et en juillet et août : les 01/07, 22/07, 05/08 et 19/08
ST PAULIEN	9h – 12h	14h – 17h		9h – 12h

*Voir dates sur le site sictomdesmontsduforez.fr ou au bureau du SICTOM

LES OBJETS ACCEPTES EN DECHETTERIE

FERRAILLE : pièces métalliques diverses, métaux non ferreux.

BATTERIES

DEEE : tout ce qui a une pile ou avec une prise, électroménager, téléviseur, ordinateur, mobile, chauffe eau, tondeuse électrique, ...

DECHETS VERTS : tonte, taille, feuilles,...

BOIS : planches, poutres, palettes, ...

CARTONS : uniquement les cartons propres et secs. Les plier obligatoirement.

NON RECYCLABLES : plastique, placoplâtre, laine de verre, ...

MOBILIER : matelas, canapés, meubles, ...

PILES

AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET NEONS

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES : engrais, insecticides, peintures, vernis, acides, bombes aérosols, solvants, produits non identifiés, hydrocarbures, ...

HUILE ALIMENTAIRE

HUILE MOTEUR : huile de vidange

VETEMENTS, CHAUSSURES liées par paire

LINGE DE MAISON,

PETITE MAROQUINERIE (ceintures, sacs à main)

JOUETS, PELUCHES dans sac fermé de 50 litres

GRAVATS PARTICULIERS (voir les conditions en déchetteries) : Briques, tuiles, porcelaine, grès, faïence, vaisselle, pots de fleurs en terre, WC, lavabos, terre, ...

Si présence d'une
colonne le relais en
déchetterie

Un **écopoint** est également à votre disposition dans chaque déchetterie pour vos emballages ménagers (papiers, métalliques, plastiques ou verre).

LES OBJETS INTERDITS EN DECHETTERIE

DECHETS PROFESSIONNELS TOXIQUES

PNEUS : Votre fournisseur est dans l'obligation de vous les reprendre gratuitement.

DECHETS RADIOACTIFS OU EXPLOSIFS

MEDICAMENTS ET DECHETS INFECTIEUX : aiguilles, pansements,...

(Renseignez vous à la pharmacie ou auprès des professionnels de santé).

AMIANTE : Voir les professionnels (payant).

BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS : Voir revendeurs.

ARMES ET MUNITIONS : Voir la gendarmerie.

DECHETS MENAGERS : Dans ma poubelle habituelle.

TOUT OBJET JUGE INDESIRABLE

**POUR PLUS D INFORMATION VOIR LES FILIERES DE SUBSTITUTION
POUR LES DECHETS NON ACCEPTES SUR NOTRE SITE.**

LES CONDITIONS D'ACCES

➤ A l'entrée de la déchetterie, le gardien vous demandera de présenter un justificatif de domicile (adresse correspondant au territoire du SICTOM des Monts du Forez) ou votre dernière redevance des ordures ménagères (année 2016).

**Sans ce justificatif, l'accès à la déchetterie vous sera
SYSTEMATIQUEMENT REFUSE OU PAYANT**

➤ En dehors des heures d'ouvertures, toute intrusion dans l'enceinte de la déchetterie ou tout dépôt abusif est strictement interdit. De tels actes seront systématiquement poursuivis et passibles de fortes amendes (utilisation de la vidéosurveillance).

➤ L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes PTAC (Tracteurs, camions).

LES TARIFS

➤ L'entrée en déchetterie est **gratuite** pour les particuliers et les professionnels résidant sur l'une des communes du Syndicat et s'acquittant de la taxe OM **dans la limite d'un dépôt par semaine** de déchets acceptés, correspondant au volume d'un véhicule utilitaire léger ou d'une remorque de moins de 500 Kg

➤ Dans le cas contraire, une **redevance supplémentaire** vous sera réclamée suivant la nature des dépôts.

Encombrants :	20,00 €TTC le m ³
Déchets verts :	15,00 €TTC le m ³
Bois :	15,00 €TTC le m ³

➤ Le droit d'entrée des **personnes des communes non adhérentes** au SICTOM est de **6,50 €TTC** par accès auquel s'ajoutent les conditions tarifaires ci-dessus.

DANS MA POUBELLE HABITUELLE



JE METS dans un sac ce qui vient de la récupération des aliments, ce qui provient du nettoyage normal des habitations et des bureaux, les balayures et résidus, les débris de verre ou de vaisselle en petite quantité.

JE NE METS PAS tout ce qui va en déchetterie et aux écopoints ou récolté par des organismes agréés.